

🕒 12.07.2019, 05:30

Il y aura du boulot sur les chantiers neuchâtelois

PREMIUM



Tout n'est pas encore gagné pour les entreprises neuchâteloises, mais la période creuse semble se terminer. Archives SNP

PAR ANABELLE BOURQUIN

CONSTRUCTION La Fédération neuchâteloise des entrepreneurs a confirmé plusieurs bonnes nouvelles à ses membres, jeudi soir, lors de son assemblée générale. Boulot en perspective, et serrage de vis pour les fraudeurs.

Après avoir fait le dos rond pendant plusieurs années, mauvaise conjoncture oblige, le gros œuvre du canton de Neuchâtel voit enfin l'avenir plus sereinement. Réunie jeudi soir en assemblée générale, la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE) a confirmé plusieurs bonnes nouvelles à ses 60 entreprises membres, qui représentent plus de 90% du marché neuchâtelois de la construction.

Dès 2021, les grands chantiers destinés à améliorer la mobilité dans le canton devraient amener beaucoup de boulot aux 1500 employés de la branche, qui regroupe la maçonnerie, le génie civil et l'étanchéité. On parle de deux milliards de francs, investis sur sol neuchâtelois, pour réaliser le contournement autoroutier du Locle et de La Chaux-de-Fonds, la ligne ferroviaire directe Haut-Bas, et même plus si on y ajoute le contournement Est de La Chaux-de-Fonds.

>>> A lire aussi : La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel: quand Doris bloquait la ligne directe

Enthousiasme mesuré

Si l'enthousiasme l'emporte, l'inquiétude demeure. Car si ces chantiers futurs assurent deux milliards de francs de travaux réalisés dans le canton, ils ne seront pas d'office adjugés à des entreprises indigènes, procédure de marchés publics oblige.

Directeur de l'entreprise de génie civil S. Facchinetti SA, Jean-Luc Pagani mesure donc son enthousiasme: «Nous serons en concurrence avec de grands groupes nationaux ou internationaux, et leurs chances sont réelles. Si nous voulons être compétitifs, nous devons nous regrouper et créer des consortiums. C'est un beau défi à relever et nous savons le faire.»

764 millions de francs

En attendant que les marchés des futurs grands chantiers soient adjugés, le gros œuvre neuchâtelois doit encore serrer les dents. Les investissements consentis par les pouvoirs publics, en matière d'entretien des routes, devraient permettre de passer le cap.

L'augmentation du nombre de demandes de permis de construire rapporte également pour plusieurs millions de francs de travail au gros œuvre neuchâtelois. A en croire le rapport d'activité de la FNE, le volume de travail a atteint les 764 millions de francs l'an dernier, soit 238 millions de plus qu'en 2017.

La Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) n'est donc pas un frein pour les investissements futurs. Il sera certes plus difficile de construire dans certaines régions, mais la LAT devrait malgré tout amener plus d'un milliard de francs de travail, grâce au développement des pôles économiques prévus par exemple à La Tène.

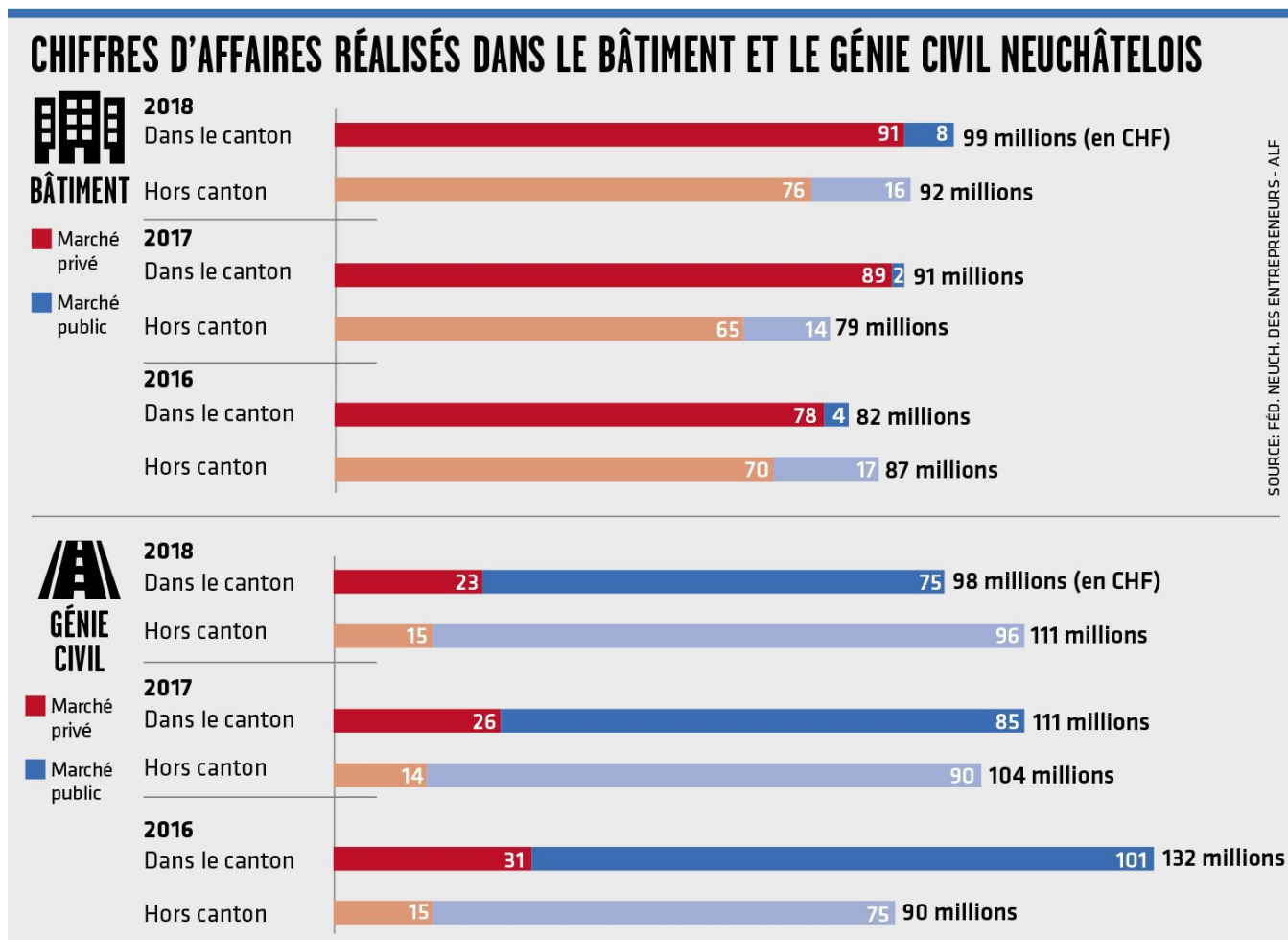
>> A lire aussi : La Tène, futur poumon économique cantonal?

Contraintes de s'exporter

Même si la construction signe des contrats sur sol neuchâtelois, elle est, dans sa grande majorité, contrainte de se vendre hors canton pour tenir bon.

Une enquête de la FNE, menée auprès de ses membres, démontre que si les carnets de commandes se sont davantage remplis en 2018 qu'en 2016 et 2017, les entreprises ont fait leurs affaires hors canton, pour une bonne part d'entre elles.

La palme revient au génie civil, qui décroche toujours plus de marchés publics... toujours plus loin. Il faut dire que depuis la fin des travaux d'assainissement de l'autoroute A5, et après l'échec du Transrun, les perspectives se sont amenuisées pour le génie civil dans le canton. Raison pour laquelle la branche a dû s'exporter.



Plus jeune, moins boudé

Avoir du boulot, c'est bien beau. Mais pour honorer les commandes, il faudra des bras. Or, le secteur de la construction peine à séduire les jeunes. Avec 81 apprentis pour 26 entreprises neuchâteloises formatrices, le score est passable, mais ne suit pas la tendance cantonale qui pulvérise des records (4 146 contrats d'apprentissage signés l'an dernier).

La FNE se donne cinq ans pour doubler le nombre de ses jeunes en formation, en encourageant chacun de ses membres à former un apprenti de plus qu'actuellement. Pour y parvenir, elle devra mieux se vendre. Une réflexion a été entamée au niveau suisse. «Nos métiers se digitalisent, se numérisent et ne se réduisent plus au seul maçon que nous connaissons», explique Jean-Claude Baudoin. «Aujourd'hui, nous travaillons avec des robots, des machines très performantes. Il faut le faire savoir et l'inclure dans nos plans de formation.»

>> A lire aussi : Lauréats 2019: Centre professionnel des métiers du bâtiment

Badges anti-triche

L'introduction d'un badge de contrôle sur les chantiers, qui se concrétise ces jours dans le canton, est l'autre grande nouvelle présentée lors de l'assemblée générale de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE). Cette nouveauté, très attendue, permettra de mieux lutter contre les fraudes, et tout particulièrement le travail au noir.

Car ce badge permettra de vérifier qu'une personne présente sur un chantier a le droit d'y être. Présenté sous la forme d'une carte à puce, il atteste que les papiers de l'ouvrier sont en règle (attestations AVS, assurances, impôts à la source, indemnités journalières, etc.). Les inspecteurs des chantiers de la FNE procéderont également, une fois au moins, à un contrôle au sein de l'entreprise.

Pour le moment, ce badge n'est pas obligatoire. Les entreprises qui ne l'ont pas seront contrôlées comme d'ordinaire. Mais c'est un sacré plus: «C'est important qu'une entreprise utilise ce système, ne serait-ce que pour l'octroi des marchés publics, où il faut démontrer que l'on respecte la convention», tranche le secrétaire général de la FNE, qui souligne que la carte n'est pas un blanc-seing «puisque les inspecteurs des commissions ad hoc procéderont à un contrôle succinct et annuel au sein des entreprises qui ont le badge».

L'an dernier, les trois inspecteurs de l'Association neuchâteloise pour le contrôle des conditions de travail ont vérifié les papiers de 1252 ouvriers, dans le gros et le second œuvre. Cent quatre entreprises n'étaient pas en règle.

